

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

DU 03 JUIN 2018
N°3

ETAIENT PRESENTS

Mme SCOLAN Présidente, M. SUEUR Vice-président, Mme PETITPAS, M. TIR,
M. SARFATI, M. KLEIBER, M. MASSERANIN, M. DUBOS, Mme LHOPE, M. HAIMART,
Mme COULONGES.

ABSENTS EXCUSES

M. BEVALET, M. MANFREDI, Mme FERIEU, M. BASSOT,
Mme MALEY.

PROCURATION

M. MANFREDI A M. HAIMART.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,
M. DAGONET, Responsable Technique,
Mme AYADI, Responsable Administratif.

01 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018

Rapporteur : Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

Rapporteur : Madame SCOLAN

N°03-2018 du 03 Avril 2018 – Souscription d'une ligne de trésorerie de 500 000,00 €
auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 Mars 2015 fixant à 500 000,00 € le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie, considérant la nécessité de souscrire une ouverture de crédit, vu la proposition de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, il est décidé de souscrire ladite ligne de trésorerie utilisable par tirages et remboursements successifs destinée à réguler le fonds de roulement, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000,00 €
- Durée : 364 jours à compter de la date du 03 Avril 2018
- Taux d'intérêt : Taux fixe 0,80 %
- Base de calcul des intérêts : Les intérêts sont calculés mensuellement en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours
- Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office
- Commission de réservation : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen
- Frais de dossier : 1 000,00 € TTC

De procéder aux opérations prévues dans le contrat précité.

Dont acte.

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 30

03 – NOUVELLE OPERATION D'AMENAGEMENT DU STADE INTERCOMMUNAL DEUIL/ENGHEN – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET DU CENTRE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU SPORT, DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Rapporteur : Madame SCOLAN

I/ DÉFINITION DES BESOINS

Le Stade Intercommunal Deuil/Enghien est un véritable lieu de sport, de rencontres, de détente et d'échange, fortement fréquenté.

Depuis le début des années 2000, le stade intercommunal Deuil/Enghien a connu des rénovations et réalisations successives (*extension de la salle omnisports, réfection du boulo-drome, construction de deux terrains de tennis en résine synthétique, construction d'un équipement composé d'un nouveau terrain de football en revêtement synthétique, d'une piste d'athlétisme de compétition, ainsi que, dernièrement, la construction d'une tribune de 200 places avec vestiaires*).

La mise en place de ces aménagements s'est inscrite dans un plan de réflexion globale sur 15/20 ans portant sur l'ensemble du site sportif.

Il s'agit d'un vaste programme de restructuration, afin de transformer un équipement sportif en un véritable complexe sportif, mêlant plusieurs plateaux au sein d'une même entité, susceptible de répondre aux attentes de l'ensemble des sportifs (principalement élèves/licenciés clubs) fréquentant le stade intercommunal.

Aujourd'hui, nous constatons qu'il apparaît difficile :

- de maintenir en l'état le terrain de football stabilisé, la piste d'athlétisme de 350 m, la piste d'élan de saut en longueur et les courts de tennis en terre battue n°1, 2 et 3 présentant, tous, des signes de profonde usure sur la surface de jeux.

- de ne pas pouvoir offrir, aux professionnels de l'éducation nationale ainsi qu'à leurs élèves (écoles primaires et collèges Diderot / Du Châtelet / Notre Dame) et aux clubs utilisateurs, des lieux de travail et d'accueils de qualité, sécurisés et cohérents avec le plan de restructuration globale.

- de fidéliser les licenciés et les spectateurs du FCDE et de l'USDEM Athlétisme, sans de véritable lieu de convivialité et de rencontre de type Club House et un mini-terrain multisports.

Le stade Deuil/Enghien est, entre autres pour les équipements concernés, utilisé :

- **sur le temps scolaire par :**

- o Les 1 200* élèves des collèges et lycée (collèges Denis Diderot et Emilie Du Châtelet pour la ville de Deuil-la-Barre, Lycée Camille Saint-Saëns ainsi que collège/lycée Notre Dame pour la ville d'Enghien-les-Bains)
- o les 2 000* élèves des écoles élémentaires :

• **hors temps scolaire par :**

- o les 650* licenciés du Football Club Deuil/Enghien
- o les 260* athlètes du Club d'Athlétisme (USDEM ATHLETISME)
- o les 610* licenciés du Club de Tennis (USDEM TENNIS)
- o les quelques 350* scolaires après la classe dans le cadre des activités de découvertes de l'école municipale des sports « Inisports »
- o des jeunes (environ 60*) durant les congés scolaires dans le cadre de l'organisation municipale des stages « Multisports »
- o les 40* jeunes qui fréquentent les structures socio-éducatives encadrés par des éducateurs.

Ce fort engagement s'inscrit dans une politique intercommunale de valorisation des équipements sportifs à destination des collèges, des écoles élémentaires et des associations sportives des deux villes de l'intercommunalité.

Outre les bienfaits évidents apportés à la santé, la pratique sportive est une composante essentielle de l'éducation pour les garçons comme pour les filles. Le football, notamment, l'un des sports le plus pratiqué et le plus médiatisé en France, favorise la mixité de jeunes issus de territoires différents et favorise la rencontre de jeunes d'horizons divers (que ce soit sur un plan social, économique ou culturel).

La confrontation et le brassage de ces diversités sur ce stade intercommunal Deuil/Enghien engendrent des interactions et participent à l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes.

L'activité physique encadrée les confronte aux règles, us et coutumes nécessaires à l'acquisition d'un indispensable savoir « vivre ensemble » respectueux des valeurs de la République, déclinées selon deux dimensions. La première, sociale, comprend le respect d'autrui, de la règle, des valeurs de loyauté, d'effort collectivement partagé. La seconde, individuelle, vise le goût de l'effort, la persévérance, le dépassement de soi, dans le respect des différences de culture, de genre, de potentialité. Le sport, obligeant leurs pratiquants à se conformer aux règles du jeu et aux injonctions de l'arbitre, constitue un apport essentiel pour des adolescents et jeunes adultes, qui ont tout à la fois besoin de se confronter entre eux et de se voir fixer des limites claires.

Compte tenu :

d'une part de l'état des équipements sportifs existants qui sont vétustes et qui, de ce fait, deviennent dangereux et difficilement utilisables,

Et

d'autre part de l'absence de lieux où les jeunes et leurs parents qui les accompagnent peuvent se retrouver pour partager et se rencontrer de façon conviviale.

une concertation avec les différents services et acteurs concernés par cette opération, notamment avec les enseignants d'EPS des écoles, collèges et lycée, ont permis de définir les objectifs principaux du projet de restructuration qui sont de procéder à la :

A) Réhabilitation du terrain stabilisé de football en un terrain synthétique dernière génération avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs,

- Réalisation d'un terrain de foot d'entraînement 100x50 en gazon synthétique (ou autre) en remplacement du terrain actuel en schiste,
- Création d'une piste d'athlétisme avec 4 couloirs dans l'emprise actuelle (piste de 350 m)
- Suppression de l'aire de saut à la perche
- Remplacement de l'éclairage
- Réalisation d'une clôture

B) Création d'un espace de convivialité (type Club House) aux abords de la tribune et du terrain synthétique de football existant,

C) Réhabilitation des courts de tennis en terre battue n°1,2 et 3 (inclus dépose et pose d'une clôture indépendant par court),

D) Réfection de la piste d'élan du saut en longueur,

E) Déplacement de l'aire de lancer de poids,

F) Réalisation d'un parking (de l'ordre de 100 places) et d'un accès aux équipements sportifs sur le terrain du CD95 situés entre la RD 928 et le Stade,

G) Aménagement de nouveaux flux de circulation.

Pour mémoire, l'ensemble des travaux fera l'objet d'un seul et unique dossier de demande de subvention auprès du CD95 qui ne peut accorder pour un même site qu'une subvention tous les 5 ans.

Par ailleurs, il est à noter que le point F) nécessitera l'établissement d'une convention de mise à disposition (dont les termes restent à définir) entre le CD95 et le Syndicat du Stade.

Enfin, il est proposé, dans un deuxième temps et en complément des travaux définis ci-dessus, que soit réalisé dans le cadre de la future opération d'aménagement de la plaine de jeux au-dessus du bassin du SIARE les aménagements suivant :

H) Réalisation d'un espace multisports (foot/basket/handball/volley-ball)

I) Déplacement de l'aire de skate-park

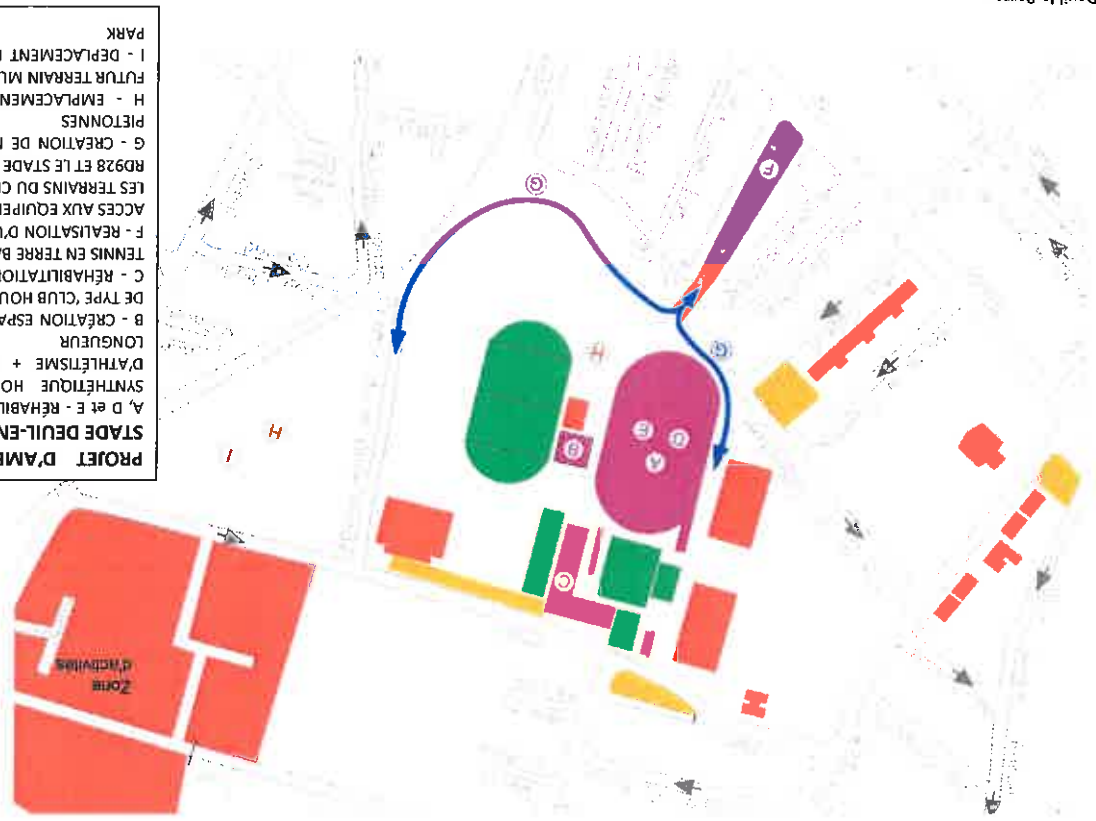
Le projet d'aménagement proposé devra permettre :

- de satisfaire les besoins sportifs des collèges, des écoles élémentaires et des clubs et le développement de la pratique sportive de haut niveau au plan intercommunal,

- l'organisation de compétitions départementales, régionales, nationales et aussi valoriser le rayonnement local et départemental,
- de favoriser la pratique sportive féminine au travers des disciplines d'athlétisme et de football en développement,
- de valoriser l'engagement des dirigeants et des équipes pédagogiques, et ce depuis plus de 30 ans, attentifs à l'accueil des jeunes des quartiers difficiles,
- d'accueillir les familles parents/enfants, accompagnateurs et spectateurs,
- le développement de classes optionnelles à vocation sportive,
- de participer aussi par conséquent à compléter l'offre du Département et de la Région en équipements de qualité.

Le Centre National de Développement du Sport, le Conseil Départemental et la Région Ile-de-France sont susceptibles de participer au financement de cette opération. Il convient donc de solliciter l'octroi d'une subvention la plus large possible auprès de ces organismes.

PROJET D'AMENAGEMENT DU STADE DEUIL-ENGHIEU 2017
 A, D et E - REHABILITATION EN TERRAIN SYNTHETIQUE HOMOLOGUE + PISTE D'ATHLETISME + POIDS + SAUT EN LONGUEUR
 B - CREATION ESPACE DE CONVIVIALITE DE TYPE 'CLUB HOUSE' 132 m²
 C - REHABILITATION DES 3 COURTS DE TENNIS EN TERRE BATTUE
 F - REALISATION D'UN PARKING ET D'UN ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LES TERRAINS DU C095 SITUES ENTRE LA RD928 ET LE STADE
 G - CREATION DE NOUVELLES LIAISONS PIETONNES
 H - EMBLACEMENTS POSSIBLES D'UN FUTUR TERRAIN MULTISPORTS 30 x 15
 I - DEPLACEMENT DE L'AIRE DE SKATE-PARK



Ville de Deuil-la-Barre

A- REHABILITATION DU TERRAIN STABILISE DE FOOTBALL EN UN TERRAIN SYNTHETIQUE DERNIERE GENERATION AVEC REFECTON DE LA PISTE D'ATHLETISME D'ENTRAINEMENT EN 4 COULOIRS

Actuellement, le terrain de football concerné par cette réhabilitation (100 m x 60 m soit 7 140 m²) est en schiste avec une piste d'athlétisme de 350 m de circonférence, ouvert à tous.

La création de ce premier terrain de football date de 1951 réhabilité en 1989. La piste d'athlétisme de 333 mètres de 6 couloirs est en résine synthétique. Elle a été réalisée en 1970, réhabilitée en 1989 et ne permet que des séances d'entraînement.

L'utilisation intensive de cet équipement sportif depuis sa réhabilitation en 1989 et un vieillissement prématuré, dû à un fond de forme de mauvaise qualité, font que ce terrain de football stabilisé n'est plus vraiment viable et utilisable. Les couches se mélangent et les particules plus grosses remontent à la surface, les particules fines forment une barrière. On observe des gros cailloux dans la chape, devenue trop fine. Du fait de l'ancienneté du terrain en schiste, le fond de forme devient compacté et, en période de pluie n'absorbe plus. La planimétrie devient insuffisante. On observe des traces de pieds, des trous et fissures en surface.

Par rapport au terrain stabilisé, la réhabilitation en terrain synthétique sera donc beaucoup moins traumatisante pour les articulations ; les appuis seront plus souples et le confort de jeu sera au moins aussi bon que sur un terrain en herbe. L'avantage est surtout de pouvoir enchaîner les matches sans aucune dégradation du terrain, y compris par temps de pluie.

La piste d'athlétisme d'entraînement présente, elle aussi, des signes d'usure (affaissement du sol par endroit, revêtement cloqué laissant place à des trous, caniveaux dégradés)

De ce fait, les risques d'accident sont plus élevés et les conditions de jeux sont mauvaises.

Il conviendrait, donc, de réhabiliter ce terrain en terrain synthétique nouvelle génération avec tracés de football à 11 et à 8, homologués par la FFF. De ce fait, la piste d'entraînement serait réduite à 4 couloirs. Le tout bénéficierait d'une clôture totale, ainsi que de filets pare-ballon derrière les 2 buts à 11 et les 4 buts de foot à 8. La fermeture par une clôture totale de cet équipement permettra de sécuriser l'accès aux élèves des collèges et des écoles élémentaires et préserverait, de manière durable, la qualité des équipements réhabilités.

Sur les périodes inoccupées par les élèves et par les clubs, les Deuillois et Enghiennois le souhaitent pourront avoir accès, à la piste d'entraînement, sur des créneaux bien définis afin d'entretenir leur forme physique par la pratique de la marche ou de la course à pied.

De nouveaux flux de circulation seraient aménagés afin de relier de manière cohérente et harmonieuse les différents plateaux sportifs.

B- CREATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE (TYPE CLUB HOUSE) AUX ABORDS DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL DU STADE DEUIL/ENGHIEN

Cette construction comprendra un espace de convivialité de 126 m² au sol avec un coin « comptoir » à double ouverture (extérieure et intérieure pour l'option « buvette »), une petite réserve de stockage et un bloc sanitaire homme et femme dont un aura un accès PMR.

Situé aux abords du terrain synthétique de football, de la tribune et des vestiaires du Stade Deuil/Enguien, cet espace aura trois fonctions :

- créer un espace d'accueil pour les élèves dans le cadre des cours théoriques concernant les Activités de Pleine Nature et des stages d'arbitrage dans le cadre des associations sportives des collèges qui en émettraient le souhait,
- favoriser la convivialité entre sportifs, et notamment l'accueil des parents et familles qui accompagnent les enfants du Football Club de Deuil/Enguien,
- créer un espace de travail chaleureux aux membres directeurs du club et aux éducateurs sportifs.

Cet espace contribuera également :

- à l'organisation de stages sportifs pendant les vacances : salle polyvalente pour les cours théoriques et pour la restauration du midi,
- à l'organisation de réunions du comité directeur, ainsi que les sessions de formation, de partage d'expérience, de cours théoriques aux éducateurs du Football Club de Deuil.

Ce «Club-House» pourra être mis à disposition des autres clubs intercommunaux lors de leurs manifestations exceptionnelles, telles que l'open de tennis Séniors/Vétérans et Jeunes de l'USDEM Tennis, le championnat Régional d'athlétisme organisé par l'USDEM Athlétisme, etc.

C- REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS EN TERRE BATTUE N°1, 2 ET 3

Compte tenu :

- d'une part,
 - de la surface de jeux des trois courts des tennis couverts qui présente des signes d'usure ce qui la rend très glissante à certains endroits et

très accrocheuse à d'autres. Les clôtures et mats sont également en mauvais état, laissant apparaître des zones vandalisées régulièrement rapiécées,

de la forte occupation de ce terrain par l'USDEM Tennis (qui vise le championnat, la montée en pré-national en 2015-2016). L'ensemble des licenciés est issu en grande majorité des villes d'Enguien-les-Bains et de Deuil-la-Barre,

de l'engagement des dirigeants et de l'équipe pédagogique attentifs à l'accueil des jeunes des quartiers difficiles organisent de nombreuses actions au grand public,

• d'autre part l'occupation de ce même site par :

- le Club de Retraite Sportive d'Enguien-les-Bains,
- les élèves des Écoles Primaires, des deux Collèges et du Lycée intercommunal,
- les jeunes qui fréquentent les structures socio-éducatives encadrés par des éducateurs,
- certains scolaires après la classe dans le cadre des activités de découvertes « Inisports »,
- des jeunes durant les congés scolaires dans le cadre de l'organisation de stages « Multisports ».

D- REFLECTION DE LA PISTE D'ELAN DU SAUT EN LONGUEUR

La piste d'élan du saut en longueur serait reprise en totalité au niveau du revêtement de sol en raison d'affaissement et de grandes usures.

E- DEPLACEMENT DE L'AIRE DE LANCER DE POIDS

L'aire de lancer de poids serait déplacée afin d'accueillir les scolaires et les athlètes de l'USDEM Athlétisme.

F- REALISATION D'UN PARKING ET D'UN ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LES TERRAINS DU CD95 SITUES ENTRE LA RD928 ET LE STADE

Des terrains mitoyens du Stade, acquis en vue de la liaison RD 928-311 par le Conseil Départemental du Val d'Oise, permettent d'envisager la réalisation d'un parking (de l'ordre de 100 places) et d'un nouvel accès aux équipements sportifs à partir de la RD928.

G- CREATION DE NOUVELLES LIAISONS PIETONNES RELIANT LE NOUVEL ACCES AUX ESPACES ET EQUIPEMENTS EXISTANTS

Il est proposé de créer une liaison piétonne reliant le nouvel accès au complexe (lié au parking réalisé sur le terrain du Conseil Départemental) à l'entrée actuelle de la rue du Docteur Schweitzer, d'une part, et au Chemin de la Grille Ronde, d'autre part.

H- CREATION D'UN ESPACE MULTISPORTS FOOT/BASKET/HANDBALL/VOLLEY-BALL (POUR MEMOIRE)

Un terrain multisports est un lieu de vie, de regroupement et d'animation ; véritable lieu consacré aux défis sportifs, à la fois ludique, esthétique et robuste.

Il permettra d'offrir une zone clôturée destinée à la pratique des jeux de ballons, avec :

- Sur la largeur, 2 buts normalisés en 3,00 x 2,00 m (de type handball) complétés par 2 paniers de basket au-dessus. A son centre, un filet de volley-ball peut y être installé,
- Sur la longueur, 4 mini-buts de 1,5 m et 4 paniers de basket. La clôture périphérique permet d'une part de maintenir le ballon dans l'enceinte du stade, et d'autre part de jouer plus rapidement en utilisant le relief du terrain.

Cet endroit identifié permettra la pratique des sports de balles, et les rencontres multi-générationnelles. Ce terrain multisports pourra être fréquenté par :

- les écoles/Accueils de loisirs/Ecole municipale des sports/etc. Lors de l'utilisation par une école primaire, maternelle, par un centre de loisirs, ou toutes autres structures avec l'encadrement d'un adulte et plus précisément d'un éducateur modifera considérablement à la fois, la façon de pratiquer les activités sportives ainsi que le résultat recherché.
- les familles avec jeunes enfants.
- Les jeunes parents et leurs petits enfants sont à la recherche d'un équipement confortable et chaleureux pour jouer en toute sécurité.
- Des jeunes désireux de se retrouver en un lieu convivial afin de pratiquer différents sports.

II/ PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Sur la base du budget prévisionnel de l'opération (ci-après) la consultation pour le marché de Maîtrise d'œuvre se fera avec une procédure de concours. Les prestations à fournir par les concurrents seront du niveau de l'esquisse plus.

L'opération devra être achevée pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

Rédaction du cahier des charges du Concours de Maîtrise d'œuvre, plan topographique, sondage du sol,	Février et Mars 2017
Réunion syndicale pour le lancement du Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour l'approbation du règlement du Concours, la désignation des membres du jury et de la Commission Technique	Avril 2017
Candidature des architectes	Mai et Juin 2017
1 ^{ère} séance du jury : choix des architectes autorisés à remettre une offre	Juin 2017
Elaboration des projets par les 3 candidats retenus	Août à Octobre 2017
Consultation bureau contrôle et coordinateur SPS	Octobre et Novembre 2017
2 ^{ème} séance du jury : préparation, choix du lauréat et notification	Novembre et Décembre 2017
Réalisation APS/APD/PRO/DCE (6 mois)	Janvier à Mai 2018
Dépôt de permis de construire	Mars 2018
Rapport initial du bureau de contrôle	Juin 2018
Plan Général de Coordination du Coordonnateur SPS	Juin 2018
Attribution du PC et rendu des attendus	Juin 2018
Consultation des entreprises en appel d'offres ouvert	Juillet et Août 2018
Commission d'AO et rapport d'AO	Septembre 2018
Notification du marché de travaux	Octobre 2018
Ordre de Service Travaux	
Réalisation des travaux :	
- Parking et circulation	Novembre 2018 à Février 2019
- Club House	Novembre 2018 à Février 2019
- Les trois terrains de tennis	Novembre 2018 à Avril 2019
- Terrain de foot et piste d'athlétisme	Novembre 2018 à Août 2019

Total missions et travaux € HT	3 432 000
Total missions et travaux € TTC	4 118 400

Mars 2019
Mars 2019
Mai 2019
Septembre 2019

- Mise en service des équipements :
 - Parking et circulation
 - Club House
 - Les trois terrains de tennis
 - Terrain de foot et piste d'athlétisme

A titre d'information, les montants estimatifs prévisionnels des points H. Déplacement de l'aire de skate Park et I. Réalisation d'un espace multisports seraient de l'ordre de 200 000 € chacun.

III/ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

a) Dépenses

DESIGNATION	MONTANT EN € HT
I/ Travaux	
- Réhabilitation du terrain stabilisé de football en un terrain synthétique dernière génération avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs,	1 500 000
- Réfection de la piste d'élan du saut en longueur,	
- Déplacement de l'aire de lancer de poids,	300 000
- Création d'un espace de convivialité (type Club House) aux abords de la tribune et du terrain synthétique de football existant,	
- Réhabilitation des courts de tennis en terre battue n°1,2 et 3 (inclus dépose et pose d'une clôture indépendant par court),	210 000
- Réalisation d'un parking (de l'ordre de 100 places) et d'un accès aux équipements sportifs sur le terrain du CD95 situés entre la RD 928 et le Stade.	850 000
- Aménagement de nouveaux flux de circulation	
TOTAL TRAVAUX	2 860 000
2/ Missions	
- Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS, sondage de sol, plan topographique, divers	
TOTAL MISSIONS	572 000

b) Subventions

Subventions possibles identifiées par les Services Techniques et sous réserve de l'accord des financeurs.

- Du Département :

20 % du coût des travaux HT avec un plafond de 1.5 M € HT soit sur les bases de l'estimation prévisionnelle travaux 20 % de 1.5 M € HT = 300 000 €.

- Du CNDS :

35 % du coût des travaux HT (version médium sachant que le taux de subvention du CNDS peut varier de 20 à 50 % et que le cumul des subventions ne peut pas dépasser 80 % du montant HT des travaux) soit sur les bases de l'estimation prévisionnelle travaux 35 % de 2.86 M € HT = 1 001 000 €.

- De la Région (si le terrain de foot est en synthétique et homologué) :

20 % du coût des travaux du terrain de foot synthétique éclairé avec un plafond de 875 000 € HT soit sur les bases de l'estimation prévisionnelle travaux 20 % de 875 000 € HT = 175 000 €.

- Du DETR (si le terrain de foot est en synthétique et homologué) :

.. % du coût des travaux du terrain de foot synthétique éclairé avec un plafond de€ HT soit sur les bases de l'estimation prévisionnelle travaux % de€ HT = €.

- De la Fédération Française de Football (si le terrain de foot est en synthétique et homologué) :

.. % coût des travaux du terrain de foot synthétique éclairé avec un plafond de ... € HT soit sur les bases de l'estimation prévisionnelle travaux .. % de€ HT= €.

Total potentiel des subventions avec un terrain de foot non homologué

1 301 000 €

Total potentiel des subventions avec un terrain de foot homologué

1 476 000 €

c) Bilan final de la part des dépenses à la charge du Syndicat

Version terrain de foot non homologué : 4 118 400 – 1 301 000 = 2 817 400 € TTC

Version terrain de foot homologué : 4 118 400 – 1 476 000 = 2 642 400 € TTC

Enfin, ce bilan devra être complété par le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA qui s'appliquera sur cette opération.

Aussi, pour poursuivre la phase conception, afin d'obtenir le meilleur projet au niveau de la conception technique, fonctionnelle et esthétique et de respecter les réglementations du Code des Marchés Publics, il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver le projet d'aménagement sur la base de la présente note et de solliciter auprès de la Région Ile-de-France, du Conseil Départemental du Val d'Oise, du Centre National de Développement du Sport, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Fédération Française de Football, les subventions les plus larges possibles.

VU la note présentant cette délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité et l'utilité de procéder à une nouvelle opération d'aménagement du Stade Intercommunal Deuil/Enghien,

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet (cf plan de financement annexé) de :

- Réhabilitation du terrain stabilisé de football en un terrain synthétique dernière génération avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs,
- Création d'un espace de convivialité (type club house) aux abords de la tribune et du terrain synthétique de football,
- Réhabilitation complète des courts de tennis en terre battue n°1, 2 et 3 (ciôtures incluses),
- Réfection de la piste d'élan de saut en longueur,
- Déplacement de l'aire de lancer de poids,
- Réalisation d'un parking (de l'ordre de 100 places) et d'un accès aux équipements sportifs sur le terrain de CD95 situés entre la RD 928 et le Stade,
- Aménagement de nouveaux flux de circulation.

L'ensemble répondant aux normes fédérales notamment celles de la Fédération Française de Football.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'octroi de la notification d'attribution de subvention,

AUTORISE le Président du Syndicat Intercommunal à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, du Centre National de Développement du Sport et du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Fédération Française de Football, une subvention la plus large possible,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus aux budgets primitifs 2017, 2018 et 2019.

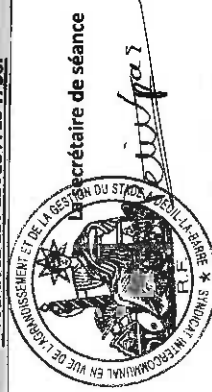
QUESTIONS DIVERSES

Une présentation du projet de la nouvelle opération d'aménagement du stade intercommunal Deuil/Enghien a été faite à l'ensemble des membres présents.

Pièces annexes au procès verbal de la séance :

- Plan masse général de la réalisation d'équipements sportifs
- Planning prévisionnel
- Tableau récapitulatif de l'estimation financière de l'estimation

PLUS AUCUNE QUESTION N'ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30.



Dominique PETTPAS